



## AVIS CONCERNANT LA DISPONIBILITE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AU SEIN DU PARKING MUNICIPAL DIT DU CHATEAU

Motifs de l'occupation du domaine public :

- Occupation à l'année, 7 jours sur 7 et 24H sur 24H
- Emplacements disponibles : 1 Place de stationnement
- Modalités de l'occupation : l'occupation est limitée à un véhicule uniquement
- L'occupation est valable pour une année et sera renouvelée sur demande expresse
- Redevance : la redevance a été fixée à :
  - 550 euros annuels pour une place de stationnement
- Les règlements se feront mensuellement

Date limite de remise des dossiers de demande : **le 31 mai 2026 à 12h par courriel** à l'adresse suivante [finances@bagnolsenforet.fr](mailto:finances@bagnolsenforet.fr)

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par courriel en écrivant à la même adresse

Pièces devant composer le dossier de demande :

- Justificatif de domicile
- RIB ou autorisation de prélèvement
- Carte grise du véhicule
- Assurance du véhicule
- Carte d'identité

### CRITERE DE SELECTION

Une priorité sera accordée aux résidents permanents de la commune. Les dossiers seront enregistrés par ordre de réception et les emplacements de stationnement seront attribués selon l'ordre d'enregistrement.

Dans l'éventualité où un des candidats transmettrait un dossier incomplet aucune demande de complément ne sera formulé, et son dossier ne sera pas pris en compte.

Aucune liste d'attente ne sera établie. En cas de disponibilité d'un nouvel emplacement, une procédure identique sera initiée.